



Philips  
Mini cassette

30 minutes

LFH0005



## Enregistrez plus longtemps

avec les mini cassettes Philips

La mini cassette de haute qualité Philips est la seule cassette spécialement développée pour la dictée. Sa conception unique garantit des performances longue durée dans les environnements de dictée professionnelle.

### Performance optimale

- Une solution à entraînement direct pour éviter d'endommager les bandes
- Munie d'une pince/socle protectrice pour la manipulation sans danger des bandes et pour accrocher la mini-cassette au document écrit
- Fenêtre transparente permettant de voir le temps d'enregistrement restant
- Permet 30 minutes d'enregistrement

**PHILIPS**  
sense and simplicity

Mini cassette Philips  
30 minutes

# Spécifications

## Temps d'enregistrement

- Temps d'enregistrement 30 minutes (2x15mn)

## Contenu de l'emballage

- 10 mini cassettes

## Compatibilité

- Tous les enregistreurs analogiques Pocket Memo Philips et les systèmes de dictée de bureau et de transcription Philips

## Spécifications environnementales

- Conforme aux dispositions de la directive 2002/95/CE (RoHS)
- Produit avec soudures sans plomb

## Spécifications

- Dimensions du produit :  
120 mm × 62 mm × 37 mm
- Poids : 17 g

LFH0005

# Points forts

## Solution à entraînement direct

La solution à entraînement direct garantit une utilisation idéale des bandes, ce qui permet d'éviter l'emmêlement ou la rupture.

## Manipulation sécurisée des bandes

Pince/socle protectrice dotée d'une double fonctionnalité. Elle protège la bande magnétique sensible et permet une organisation en toute simplicité.

## Fenêtre transparente

La fenêtre transparente du boîtier de la cassette permet de voir rapidement le temps d'enregistrement restant

## Enregistrez plus longtemps

La mini cassette Philips vous permet d'effectuer un enregistrement de 30 minutes.



Date de parution  
2011-10-06

Version 1.0

© 2013 Koninklijke Philips N.V.  
Tous droits réservés.

Les spécifications sont susceptibles de subir des modifications sans préavis. Les marques commerciales sont la propriété de Koninklijke Philips N.V. ou de leurs détenteurs respectifs.

[www.philips.com/dictation](http://www.philips.com/dictation)